

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 15,
à Monaco (Principauté).

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

PARAISANT LE DIMANCHE

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 2 exemplaires sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

ANNONCES 25 cent. la ligne
RÉCLAMES 50 id.

On traite de gré à gré pour les autres insertions.

On s'abonne, pour la France, à Paris, à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, e chez M. St-Hilaire,
éditeur de musique du Conserv. imp. et direc. du Comptoir général des compositeurs rue du f. Poissonnière, 11.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours.
à l'AGENCE-DALGOUTTE, rue Paradis, au coin du Jardin Public.

ABONNEMENTS :

UN AN 12 francs.
SIX MOIS 6 „
TROIS MOIS 3 „

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus.

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Monaco, le 1^{er} Novembre 1863.

Une personne, ayant habité longtemps Monaco, nous écrivait dernièrement une lettre remplie des plus gracieux reproches. Elle nous disait :

« Votre journal a revêtu une forme agréable et séduisante. Depuis que vous en avez pris la rédaction, il offre un intérêt qui va toujours croissant.

« Je le lisais autrefois parce qu'il me parlait d'un pays que j'aime beaucoup, et où j'ai passé des moments de villégiature comme il ne me sera jamais donné d'en passer ailleurs. Aujourd'hui, je le lis parce qu'il me fait vivre de loin dans les états d'un prince dont j'ai appris à connaître le noble caractère.

« Tous les lieux, que j'aimais à parcourir, à visiter, sont décrits avec une aussi grande vérité de détail que, sans avoir recours au moindre effort d'imagination, je jouis d'une ubiquité parfaite. J'habite, grâce à vous, deux endroits à la fois, mon château et la principauté de Monaco.

« Mais, permettez-moi de vous demander — si ma question vous semble indiscreète, ne vous en offensez pas — permettez-moi, dis-je, de vous demander pourquoi vous n'avez pas suivi le programme que vous vous étiez tracé, en prenant la rédaction du journal.

« Vous disiez dans votre numéro du 17 mai :

« Nous étudierons avec le soin le plus assidu
« la partie économique et la partie agricole qui
« se rattachent au sol de la principauté. La
« nature ou plutôt la providence s'est montrée
« si prodigue à l'égard de ce pays de délices
« et de voluptés pures qu'il suffit de la moindre
« bonne volonté pour mettre à profit les éléments
« de prospérité publique qu'il contient. »

« Et cependant, ce n'est qu'à de rares intervalles que vous avez traité, laissez-moi écrire le mot, effleuré ce programme. Monaco est riche. Ses habitants sont intelligents; et Son Altesse n'a rien de plus à cœur que de voir ses sujets suivre le mouvement général qui em-

porte toutes les nations vers la spéculation et le développement des diverses branches de l'industrie. Pourquoi ne pas les initier aux secrets des sciences économiques? Pourquoi ne pas développer en eux, en mettant sous leurs yeux des exemples propres à les séduire, un goût plus grand des affaires industrielles et commerciales?

« Les limites d'un état ne doivent pas servir de mesure à l'étendue que l'on peut donner aux entreprises. La Hollande ne fut jamais un état de premier ordre; et pourtant elle fut autrefois le pays le plus commerçant de l'Europe. Le Portugal, si petit à côté de l'Espagne et de l'ambitieuse Angleterre, eut des navires sur toutes les mers. Et Venise! Et Gènes! que les princes de Monaco humilièrent si souvent, au moyen-âge, dans son orgueil, furent-elles jamais de grandes puissances politiques? Qui songerait néanmoins à nier l'importance commerciale qu'elles acquirent et qui fit si longtemps la gloire et la richesse de leurs peuples? »

Nous n'aurions rien à répliquer à notre honorable accusateur, si nous étions placés à Monaco dans les conditions, où se trouvaient les pays dont il nous cite la splendeur passée. Nous n'avons pas oublié, encore moins avons-nous négligé notre programme du 17 mai dernier. Mais il existe des circonstances dont il faut rigoureusement tenir compte et qui empêchent d'exécuter, aussitôt qu'on le désirerait, des projets conçus et arrêtés.

Monaco a traversé, dans ces dernières années, une crise politique des plus sérieuses, dont les conséquences ont amené forcément un temps d'arrêt dans le développement industriel et commercial. Il a été nécessaire, avant de poursuivre des entreprises nouvelles, de pourvoir à des intérêts pressés, d'opérer des réformes indispensables. Mais un peu de retard ne doit point faire préjuger pour l'avenir. D'ailleurs l'arrivée de Charles III changera, comme nous le disions dimanche dernier, la face des choses. Et, d'ici à peu de temps, nous serons en mesure

de prouver qu'à Monaco on ne promet rien, que l'on n'ait pas l'intention de tenir.

A. CHAMBON.

NOUVELLES LOCALES.

Les membres de la famille princière seront bientôt réunis au palais de Monaco.

S. A. S. la Princesse mère doit arriver dans peu de jours.

Le Prince Charles III, le Prince Albert, le Prince et la Princesse de Wurtemberg sont attendus vers le 10 Novembre et on espère que l'état de santé de Madame la Princesse Antoinette lui permettra de quitter prochainement le château de Marchais pour venir passer l'hiver au milieu de nous.

— On parle de la création, à Monaco, d'un Cercle particulier, sous le nom de Cercle St-Nicolas.

Par décret en date du 7 octobre dernier, S. M. l'Empereur des français a nommé M. Thiercelin, vice-Consul de France à Monaco, en remplacement de M. Pique, appelé à d'autres fonctions.

— Le nombre des étrangers arrivés à Monaco du 1^{er} au 31 octobre est de 2,038.

RENTÉE DU TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO.

Mardi dernier a eu lieu la rentrée du tribunal supérieur de Monaco. Cette cérémonie s'est accomplie dans les formes ordinaires et avec le cérémonial d'usage.

A dix heures le tribunal, accompagné du corps des avocats, des fonctionnaires de la principauté et des personnes qui avaient reçu des invitations, s'est rendu à l'église paroissiale pour entendre la messe du Saint-Esprit. A l'issue de la messe, on a chanté le *veni creator* et donné la bénédiction du Saint-Sacrement; puis on est revenu au palais de justice.

Quand le tribunal a eu pris place dans la salle d'audience, M. le président a déclaré la séance ouverte et donné la parole à M. l'avocat-général, désigné pour prononcer le discours de rentrée.

Le sujet choisi par l'avocat-général embrassait les réformes et les améliorations nouvelles qui ont été introduites, ces dernières années, dans la principauté.

Dans son discours, l'honorable magistrat s'est appliqué à faire ressortir les avantages qui résultent pour la principauté de la promulgation de l'ordonnance sur le notariat, de celle relative à la transcription des actes translatifs d'immeubles et l'im-

l'importance des changements, qui ont été opérés dans la législation criminelle.

Chacune de ces questions a été traitée par M. l'Avocat-général avec cette supériorité de vue que tout le monde lui connaît, n'omettant rien, mais ne disant non plus rien, qui n'appartint strictement au cadre de son sujet.

Après avoir exposé l'économie des deux ordonnances sur le notariat et sur la transcription des actes, il est passé au code d'instruction criminelle. Et à ce sujet il a exprimé un légitime témoignage de reconnaissance envers le premier fonctionnaire de la principauté. Car, tout le monde sait que, comme président de la commission législative, M. le baron Imberty a concouru avec un zèle infatigable à la rédaction du nouveau code. C'est, en effet, aux lumières, à l'expérience et au profond savoir de cet éminent légiste, que revient la plus large part du mérite de cette œuvre.

Tout le monde a vivement applaudi au langage de M. l'Avocat-général et partagé en même temps ses regrets de ce que M. le baron Imberty, aujourd'hui Gouverneur-Général de la principauté, ne put assister, à cause de sa convalescence, à une solennité qu'il présida si longtemps.

A. CHAMBON.

— L'administration des bains de Monaco donnera un bal, mercredi prochain, 4 novembre, à l'occasion de la Saint-Charles, fête du Prince.

Ce bal, pour lequel on fait déjà des préparatifs en rapport avec l'élégance des salons dans lesquels il aura lieu, réunira une foule nombreuse de danseurs et de danseuses.

Une illumination des plus brillantes décorera, ce soir là, la façade du Casino. L'ouverture du bal sera précédée d'un feu d'artifice et de feux du Bengale.

CHRONIQUE BELGE.

Bruxelles, 28 Octobre 1863.

La température est si douce que nous nous demandons si le soleil a pris notre beau pays définitivement sous son chaud patronage. Peut-être allons nous aussi, comme dans la bienheureuse principauté de Monaco, jouir d'un printemps éternel. Fasse le ciel qu'il en soit ainsi ! Ce qui est certain, c'est que beaucoup d'arbres fruitiers, dépouillés par la chaleur du mois d'août, ont une seconde floraison. Dans certains jardins exposés au midi, on se croirait au mois de mai, si les brouillards humides et frais ne rappelaient chaque matin que nous sommes en automne, et que nous marchons à grands pas vers l'hiver.

Bruxelles est vraiment un autre Paris. Nos boulevards et notre parc aux quels on vient de mettre une dernière main sont réellement superbes et notre pittoresque bois de la Cambre avec ses magnifiques avenues dépassera en beauté le bois de Boulogne. Je ne sais si Paris a un quartier plus grandiose que notre quartier Léopold.

Notre jardin zoologique prospère toujours ; il a pris place parmi les plus riches du monde, et notre jardin botanique, si bien entretenu et si remarquable par la beauté de ses plantes, vient d'être clôturé d'une balustrade en pierre bleue qui fait l'admiration des connaisseurs et qui rehausse encore la beauté du boulevard auquel il a donné son nom.

On fait en ce moment, sur la grande place, devant la maison du Roi, les constructions nécessaires pour recevoir les statues en bronze des comtes d'Egmont et de Hoorn: Vous savez que ces deux braves officiers, accusés de complicité dans l'affaire des compromis et de la conjuration des nobles, furent condamnés à mort par le duc d'Albe, cet homme aussi redoutable qu'orgueilleux.

L'histoire rapporte, que le peuple qui environnait l'échafaud, semblait frappé du même coup qui venait de lui ravir ces personnages chéris. Le silence ne fut interrompu que par des sanglots et des gémissements. Le fier

duc d'Albe lui-même, qui regardait ce spectacle déchirant, ne put retenir ses larmes. L'envoyé de France à Bruxelles, témoin de cette scène sanglante, écrivit à son Roi, Charles IX, en faisant allusion au magnanime comte d'Egmont : « Sire, j'ai vu tomber la tête de celui qui deux fois a fait trembler la France. » Le peuple passa bientôt de la crainte et de la douleur à l'indignation et au désespoir, il brûla de venger la mort des seigneurs, par la mort du dernier espagnol. La malheureuse tournure que prirent les affaires des Pays-Bas, ouvrit les yeux de Philippe II sur l'administration du duc d'Albe. Il résolut de le rappeler. Le duc partit de Bruxelles n'emportant que la haine des Belges. Aussi la nouvelle d'ériger des statues aux braves capitaines d'Egmont et de Hoorn fut-elle accueillie avec sympathie dans tout le pays. On dit le plus grand bien de l'exécution de ces travaux considérables, j'aurai l'occasion de vous en parler.

Je ne quitterai pas la Grand' Place sans vous dire un mot de l'hôtel-de-ville, dont la restauration marche à grands pas. Vous savez que c'est, dans une des salles de ce monument célèbre, et qui passe à juste titre, pour un des plus beaux édifices gothiques du monde, que Charles Quint fit son abdication. La tour, qui a 364 pieds au dessus du sol, a été fortement endommagée tout récemment par la foudre, qui n'a pas même respecté la statue colossale de St-Michel qui la surmonte. Des chroniqueurs rapportent que cette statue en cuivre, très-grossièrement faite du reste, eut pour auteur un ouvrier chaudronnier de Bruxelles, qui en avait soumis l'idée à l'architecte du monument. On va la descendre pour cause de réparation. Ce sera la troisième fois qu'on la redorera. Elle l'a été une première fois en 1825, vers l'époque du mariage du prince Frédéric des Pays-Bas, en 1840, lorsqu'on commença la restauration de la tour et de l'édifice communal.

Parmi les projets de travaux publics qui sont présentés à Bruxelles comme devant être réalisés le plus tôt possible, il faut citer : la continuation de la rue du Midi, l'achèvement des locaux destinés à l'Université et les changements à l'Hôtel-de-ville, la démolition et la reconstruction de l'église St-Nicolas, la construction d'un athénée, d'une nouvelle école communale et d'une école moyenne, les bâtiments nécessaires pour la ferme des boues, le placement de bordures et de candélabres au boulevard du Midi, le monument de Broukere, la cité Fontainas, les constructions sollicitées à l'entrepôt pour la société du commerce, les bâtiments devant former les dépendances de la caserne du petit-château, l'érection de casernes et d'une bourse de commerce, l'achèvement des églises Ste-Catherine et Ste-Marie, le redressement de la montagne de la cour, les rues nouvelles, à établir dans le quartier traversé par la rue d'Anderlecht et entre la rue de Flandre et le quai au Bois de construction, l'élargissement des rues des Chartreux et de Fer, le prolongement des rues du Fossé-aux-loups, des Teinturiers et de la Régence.

Je ne quitterai pas Bruxelles sans vous signaler que la circulation y devient si grande, qu'à certaines heures de la journée, on se croirait vraiment dans les rues de Paris ; et sans vous dire un mot des théâtres. Grâce à l'excellence de notre troupe lyrique, qui compte des artistes d'un grand talent, le théâtre royal de la Monnaie est devenu le rendez-vous de l'élite de la société bruxelloise. M^{me} Meyer Boulart est toujours la reine de notre opéra. A part le succès du *Bossu* et de celui de la revue de M. B. Squar, le théâtre des Galeries n'a jamais attiré plus la foule qu'avec *Rothomago*. Le théâtre royal du Parc soutient aussi son ancienne réputation. Nos casinos regorgent de visiteurs tous les soirs.

Depuis quelque temps le fer entre pour beaucoup dans la bâtisse, mais on n'avait pas encore vu d'habitation entièrement construite avec ce métal. La ville de Namur va inaugurer ce nouveau système de construction, et sous peu on verra sur l'emplacement de l'ancien café des messageries, près de la station, une maison qui sera toute de fer et de tôle, à l'exception de la façade qui sera construite en pierres blanches.

La série des nombreuses expositions de fruits, ouvertes

cette année, dans le pays par diverses sociétés vient de se clôturer à Liège par la splendide exhibition que la *société royale d'horticulture* avait organisée dans les salons de la *société libre d'émulation*. On y a compté 5 à 6,000 fruits d'élite capables de tenter bien d'autres que les aimables filles d'Ève.

On inaugurera sous peu à Liège la statue de Charlemagne qui occupera l'emplacement vis-à-vis des Augustins.

A Verviers, on vient de terminer la peinture du chœur de l'église de St-Remacle. Le travail exécuté dans la coupole, au-dessus du maître-autel, représente le Père Eternel comme le créateur de l'univers entouré de groupes d'anges portant les attributs de la divinité. C'est un sujet d'une conception grandiose. L'exécution de ce morceau, qui est large et sévère, fait le plus grand honneur à M. Bellemans, artiste anversoïse.

Voulez-vous avoir une idée du mouvement et de la recette des chemins de fer en Belgique ? Il résulte du tableau officiel, que vient de publier le *Moniteur*, que, pendant le mois d'août dernier, 1,119,752 voyageurs ont été transportés par le chemin de fer de l'Etat, ce qui a produit une somme de fr. 1,670,678,41. On ne connaît pas exactement le mouvement et la recette des chemins de fer exploités par les sociétés particulières. Vous avouerez qu'on voyage passablement en Belgique !

Encore quelques mots et je termine. La crise cotonnière continue toujours. Le coton a même augmenté encore ces jours derniers. Bientôt les objets en soie seront à meilleur marché que les objets en coton. Les marchands de soie seuls ne s'en plaindront pas.

M. Pascal Duprat, rédacteur en chef de *l'Italie Nouvelle*, vient d'appeler l'attention du monde savant et industriel sur la culture du coton en Italie, et on écrit récemment d'Uriago au *Courrier de l'Isère* que les amateurs du merveilleux en agriculture exotique y admirent plusieurs plants de coton provenant de l'Amérique du sud, et qui, semés en avril dernier, sont à la veille aujourd'hui d'entrer en pleine floraison, malgré toutes les vicissitudes atmosphériques qui les ont contrariés dans leur développement normal, telles que pluies torrentielles, vents impétueux, grêle, etc.

Cet essai d'acclimatation, faite en pleine terre, par les soins de M. Rolland, employé supérieur des domaines de l'Etat, est sans doute le premier qu'on ait vu réussir en Europe à une telle latitude et dans des conditions aussi peu favorables.

Ne pourriez-vous pas à votre tour attirer l'attention des habitants de Monaco sur la culture du coton, peut-être y trouveraient-ils une nouvelle source de richesse ?

GEORGES HENRY.

On lit dans *l'Indépendance Belge* :

Les prévisions sont à la paix, mais les pressentiments sont à la guerre. Je ne saurais autrement vous caractériser une situation au sujet de laquelle les conjectures continuent à se combattre. D'après ce qu'on dit d'un côté, l'Empereur se renferme dans un mutisme plus grand encore, s'il est possible, que d'habitude, en cette circonstance et vis-à-vis de tous ses conseillers, sans exception. D'après d'autres versions, les ministres se croiraient assurés de ce que l'Empereur devra dire dans son discours d'ouverture. Sa Majesté se bornerait à faire l'exposé des négociations telles qu'elles se sont suivies jusqu'à ce jour et démontrerait que le gouvernement impérial a fait tout ce qui dépendait de lui pour secourir une nation malheureuse, et ne s'est arrêté que devant la pensée d'allumer une véritable conflagration européenne.

THÉÂTRE FRANÇAIS DE NICE
PAR C. BINY.

Saison d'hiver 1863-64
Jouglas libraire, place du Jardin Public, Nice.

Biny ! Tel est le pseudonyme qu'a choisi l'auteur de la brochure intitulée : *Théâtre français de Nice*.

En vérité, on n'est pas moins ambitieux par un temps où le nom sert si bien à la chose ; car Biny n'est point et ne deviendra jamais le nom d'un familier du temple de Melpomène. Mais la modestie du talent chez notre ami est d'une ingéniosité qui dépasse toutes les inventions de la modestie chrétienne.

Biny donc, puisque Biny faut dire, n'est pas neuf dans l'art de se mouvoir dans les sphères de l'art, comme dit sans sourciller notre collègue du *Journal de Nice*. Depuis longtemps il a fait ses preuves, et avec succès, nous pouvons l'affirmer.

A seize ans, il avait déjà mis le pied dans la lice. Chacun en naissant porte sa destinée. La sienne le poussait aux combats de l'esprit. A un âge, où d'habitude l'on ne songe à rien, même quand on pense à quelque chose, il fallait une victime à sa plume, comme au scalpel du jeune étudiant il faut un sujet.

Son coup d'essai fut un coup de maître. Il frappa en pleine poitrine un robuste adversaire, un homme haut en sagesse et en science profond. L'aventure eut du retentissement. Non pas sous les voûtes du palais de Thémis. Entre gens comme il faut, l'attaque et la défense prennent des proportions gigantesques sans que jamais la lutte aille au-delà des bornes prescrites par l'honneur.

Plus tard, quand il fut devenu homme, Biny, le faux-Biny s'étend, poursuit sa vocation. Le fer, lisez la plume, ayant acquis plus de la solidité dans sa main, il se mit à frapper de nouveau. Tout ennemi, qu'il aperçut sur sa route, devint son adversaire. Et sans jamais mesurer les forces de celui qui barrait son chemin, il courut sus à lui.

Aujourd'hui les circonstances ont changé ses goûts sans rien lui faire perdre de son ardeur. Il se résigne à ne plus frapper. Ses coups seraient trop dangereux peut-être. Il consacre ses loisirs aux choses agréables. Il cultive les arts et fait le portrait des belles.

Ouvrez son petit livre ; cherchez la page 6 et vous verrez !

Poursuivez vos recherches ; allez à la page 16, et vous verrez encore !

Tournez quelques feuillets ; arrivez à la page 22, à la page 31, à la page 32, à la page 35, à la page 38 et vous me direz s'il est possible de mieux faire ressortir les qualités et les défauts des dames du théâtre français de Nice, et de peindre d'une façon plus originale, plus pittoresque et plus vraie en même temps les avantages à séduction dont elles jouissent.

Biny connaît la scène comme un vieux comédien. Il parle de l'art dramatique avec une intelligence qui révèle les connaissances les plus étendues. S'il porte un jugement sur le jeu des artistes, son langage est toujours empreint de cette urbanité qui permet de tout dire sans blesser l'amour propre des gens. Il se montre sévère quelquefois ; mais il l'est avec une aussi exquise convenance que nul ne songe à s'en fâcher.

Son livre est une fantaisie. Personne ne voudra se priver du plaisir de le lire. On ne rencontre pas à toute heure des pages pleines de piquant et d'humour.

Mais pourquoi ce nom de Biny ? Est-ce peut-être pour accomplir un vœu et expier un péché de jeunesse. — Qui sait ?

A. CHAMBRON.

P. S. Nous n'avons fait aucune citation du livre de M. Biny, parce que nous avons l'intention de publier plus tard quelques-uns de ses portraits.

Nous empruntons le passage suivant à la revue dramatique du *Moniteur*. Il suffira pour donner à nos lecteurs une idée de l'éclatant succès que M. Aug. Vacquerie vient d'obtenir, à la comédie française ; dans un drame intitulé : *Jean Baudry*. Nous regrettons toutefois bien sincèrement de ne pas pouvoir reproduire en entier le compte-rendu si remarquable de M. Théophile Gautier.

Qui a dû être bien étonné quand le rideau s'est baissé sur le dénouement de sa pièce ? C'est à coup sûr M. Auguste Vacquerie, l'auteur de ce beau chapitre du *Sifflet* que plusieurs journaux ont cité. Lui, le poète de *Tragaldabas* et des *Funérailles de l'honneur*, il était applaudi à outrance, et peu s'en est fallu qu'il ne fût obligé de paraître tout vif. Voilà un fait incontestable qui dément sa théorie, car sa comédie est excellente, quoique reçue par d'éclatants bravos. Le public a ses caprices ; il est capable de tout, même d'admirer une bonne chose comme elle le mérite. Il faut que M. Vacquerie s'y résigne : il a obtenu le succès le plus franc. C'est un petit désagrément dont il se consolera sans trop de peine, nous aimons à le croire.

Cette fois, abandonnant la comédie fantaisiste et le drame héroïque, M. Auguste Vacquerie est entré résolument en pleine réalité. Plus de costume à la Boulanger et à la Devéria, plus de pourpoints à crevés, plus de manches à taillades, plus de panaches chatouillant les étoiles, plus de longues épées relevant les manteaux, plus de métaphores bizarres, plus de caprices shakspeariens, plus d'emphases espagnoles ; mais un drame réduit au strict de la vie moderne, se passant dans un milieu bourgeois, sur le fond neutre d'un salon quelconque. Par une fierté d'artiste bien concevable, le poète s'est volontairement dépouillé de tout ce qui semblait constituer sa force, sa valeur et son originalité ; il a déposé pour ce combat nouveau les armes dont il avait l'habitude. Sa bonne lame de Tolède est restée au clou près de la dague de Gastibelza, et il n'a pas couvert sa poitrine de cette solide cuirasse du vers, polie et trempée comme l'acier, qui, en armant l'idée, lui donne tant d'assurance. Le farouche romantique est descendu dans la lice vêtu comme tout le monde, avec le paletot, le pantalon et le chapeau de 1863, et il a remporté une victoire sans lutte, car dès les premières scènes la bataille était gagnée.

LE CARILLON DE SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS

— Le carillon célèbre qui va être rétabli au faite de la vieille église de Saint-Germain-l'Auxerrois, désormais restaurée complètement, se composera de 38 cloches — trois gammes chromatiques, plus deux notes — qui enverront des bouffées d'harmonie, à tous les échos. Ce que le carillon de Saint-Germain-l'Auxerrois aura de particulier, c'est que son clavier sera semblable à un clavier de piano, et qu'il sera touché par le premier pianiste venu, à la condition que ce pianiste ne manquera ni de goût ni de prudence, car cette nouvelle application du clavier ne sera pas sans danger.

L'instrumentiste devra se garder de faire valoir l'agilité de ses doigts. Trop de notes lancées à la fois dans l'air produiraient une grande cacophonie. La cloche étant un instrument à sous relativement prolongés, il arriverait que les notes d'un accord se confondraient avec celles de l'accord suivant, ce qui serait juste l'effet discordant produit par le piano lorsqu'on néglige de fermer à temps la grande pédale.

On lit dans le *Droit* :

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE DE LA SEINE.
Présidence de M. Verdière, — Audience du 21 Octobre.
TENTATIVE D'ESROQUERIE.

Un vieillard de soixante un ans, qui se dit homme de lettres pour avoir publié à Nice, il y a quelques années, trois numéros d'un journal intitulé le *Cosmopolite*, vient s'asseoir sur le banc de la prévention. Le prévenu est né en Belgique, où il a laissé sa femme et ses cinq enfants légitimes.

Voici dans quels termes la prévention relève les faits à la charge d'Edouard-Frédéric Poublon :

L'inculpé est un chevalier d'industrie émérite ; marié, père de famille, il vit depuis quelques années avec une concubine dont il a eu un fils adultérin.

En 1849 il donnait à Marseille des leçons de langue espagnole. En 1856, on le trouve en Espagne usurpant le titre de marquis de Poublon y de Villamayor. En 1859, à Valence, il se fait délivrer par le consulat anglais un passeport pour Jersey qu'il signe Edouard Poublon. En 1860, il écrit encore d'Espagne à M. de Lamartine sous le nom d'Edouard Poublon, lui offrant son entremise pour le placement de ses ouvrages. Il reçoit en effet une quantité importante de volumes dont il n'a jamais rendu compte. En 1861, le consul français de Valence lui délivre un passeport pour Marseille au nom de Poublon (Edouard-Frédéric), on retrouve sur lui ce passeport falsifié par la substitution du nom de Fontanaz au prénom de Frédéric.

En 1861, vers la fin de l'année, il est en Italie, sollicitant du ministère, soit directement, soit par l'entremise de l'ambassade anglaise, des secours pour les services, qui prétend avoir rendu en 1848 et en 1849, et sa réintégration dans un grade militaire qu'il aurait conquis à cette occasion. La réponse du ministère est adressée à M. Poublon de Fontanaz, celle de l'ambassade anglaise à M. Powblon. En 1862, il enseigne à Savone la langue anglaise, puis il fonde à Nice un journal hebdomadaire de littérature et d'annonces polyglottes, qui n'a qu'une existence éphémère, et un théâtre de marionnettes polyglottes, qui n'a pas plus de succès.

Enfin, en 1863, il reparait à Marseille. Mis en rapport avec un sieur Lamboey, qui exploitait alors un projet de banque pour le petit commerce, il forme avec lui une société pour le défrichement de terrains incultes situés à Perello, en Espagne, dont il se dit acquéreur. La banque de Lamboey, doit fournir les fonds si elle réussit. Elle échoue ; on songe alors à l'organisation d'une loterie, et des prospectus pompeux sont imprimés, annonçant la formation de la « Compagnie générale agricole et de colonisation en Espagne » et l'établissement de grandes loteries agricoles.

Ces prospectus sont signés : le directeur général de la Compagnie : le marquis Poublon de Fontanaz. Le contrat passé entre l'inculpé et l'arade de Perello était purement provisoire et soumis notamment à la sanction du gouvernement espagnol, qui lui a été refusé depuis. Des billets de loterie sont préparés en langue espagnole, et, au commencement d'avril, l'inculpé arrive à Paris pour solliciter du gouvernement l'autorisation de les distribuer en France.

A peine arrivé à Paris, Poublon paraît avoir organisé immédiatement des manœuvres qui, menées à fin, seraient certainement tombées sous le coup de la loi. On a trouvé sur lui diverses lettres préparées à l'adresse des principaux journalistes, toutes signées Poublon de Fontanaz, et sollicitant des secours d'argent, tantôt sous le patronage de M. Mirès, tantôt à l'abri de l'existence éphémère du *Cosmopolite*, ou sous tout autre prétexte également imaginaire.

Dans le courant d'avril, un inconnu envoyé par l'inculpé se présentait chez M. Mérimée, caissier de la maison de banque Archambaud et compagnie, et lui remettait une lettre datée de San-Carlos de la Rapita (Espagne) signée le marquis Poublon de Fontanaz. Dans cette lettre fabriquée à Paris par l'inculpé, le porteur était représenté comme un sieur Evin (Evin est le nom de la concubine de Poublon), professeur de langues, se rendant à Paris avec sa famille, assailli de nombreux revers et digne d'intérêt.

Il devait présenter au destinataire des billets de la grande loterie agricole autorisée par S. M. la reine d'Espagne, en faveur des familles catholiques d'Angleterre et d'Irlande, et confiée par elle à la direction du marquis de Fontanaz. Il devait, en même temps, recueillir le prix des billets que le destinataire voudrait bien conserver.

M. Mérimée refusa de recevoir l'envoyé du marquis de Fontanaz après avoir lu la lettre qu'il lui avait fait remettre.

Ce fait, qui constitue l'existence d'une tentative d'escroquerie, peut seul être retenu, les autres faits s'étant passés à l'étranger.

M. le président rappelle un à un tous ces faits au prévenu qui les avoue.

M. Mérimée, caissier de la maison Archambaud, reconnaît parfaitement le prévenu, c'est bien celui-ci qui s'est présenté sous le nom d'Evin et porteur d'une lettre de recommandation signée du marquis Poublon de Fontanaz. — Mais, ajoute le témoin, quoique je n'eusse aucune raison pour me défier de sa bonne foi, je ne lui ai donné aucune assistance, et je n'ai pas pris de billets de la loterie Agricole.

M. l'avocat impérial Aubépin soutient la prévention ; il rappelle toutes les phases de la vie accidentée du prévenu, qui lors de son arrestation, fut trouvé porteur des deux lettres que voici :

A monsieur Edouard Poublon de Fontanaz, professeur de langues étrangères à Savone.

Monsieur,

Son Altesse le duc de Nassau, voulant vous témoigner sa haute satisfaction pour les services que vous avez rendus pendant quatre ans en qualité de professeur de langue française et anglaise auprès de la personne de son auguste fils, le jeune prince héréditaire, et désirant vous donner une preuve évidente de sa munificence, m'a ordonné de vous faire savoir qu'à partir du 1er juin prochain, il vous sera accordé, sur les fonds du Trésor ducal, une rente annuelle et viagère de cent vingt-cinq francs par mois, soit quinze cents francs par année.

J'ai l'honneur, en conséquence, monsieur, de vous adresser sous ce pli et franco le premier trimestre de ladite pension, dont Son Altesse vous accorde la faculté de jouir partout où bon vous semblera.

Je suis heureux, de mon côté, d'avoir cette occasion de vous annoncer cette nouvelle agréable, persuadé que cette preuve de munificence, de la part de mon auguste souverain ne pourra que satisfaire vos desirs et mériter votre reconnaissance.

Vous recevrez au commencement de chaque trimestre le montant de votre pension en billets de la Banque de Belgique.

Veillez, monsieur, en m'honorant d'un accusé de réception de la présente lettre, agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Le conseiller intime de S. A. le duc de Nassau, GOETZ.

Biebrich, ce 28 mai 1862.

Monsieur Poublon de Fontanaz, à Nice.

Monsieur,

S. A. S. le prince de Monaco m'a chargé de vous témoigner toute sa satisfaction pour la manière probe et intelligente avec laquelle vous avez rempli la tâche de courrier interprète de S. A. S. Mme la princesse, son auguste épouse, pendant son voyage d'une année en Italie, en France, en Angleterre et en Allemagne.

Son Altesse Sérénissime a appris avec plaisir que vous aviez fondé un petit journal à Nice, et elle m'a chargé d'y prendre deux abonnements en son nom.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le premier aide-de-camp, BELLANDO.

1er décembre 1862.

Or, ces deux lettres ont été fabriquées par le prévenu lui-même, et, pour leur donner une certaine apparence d'authenticité, il les avait placées dans des enveloppes portant en effet les cachets aux armes du duc de Nassau et du prince de Monaco, lesquels lui avaient précédemment envoyé quelques secours sur sa demande.

M. l'avocat impérial pense que c'est bien là le délit de tentative d'escroquerie qu'a voulu prévoir la nouvelle rédaction de l'art. 405.

M^e Pelvey a présenté la défense.

La tribunal a condamné Poublon à trois ans d'emprisonnement et 50 fr. d'amende.

ALPHONSE CHAMBON — Rédacteur-Gérant

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 24 au 30 Octobre.

NICE. b. St-Jean, c. Sibono,	m. d.
MENTON. b. Joseph et Marie, c. Fornari,	en lest
NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert,	m. d.
ID. id. id. id.	en lest
ID. id. id. id.	m. d.
CETTE. b. Belle brise, c. Verrando,	vin
MENTON. b. St-Joseph, c. Palmaro,	en lest
VINTIMILLE. b. Conception, c. Pisan,	en lest
NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert,	m. d.
PORTO TORRES. b. Tolerato, c. Lanza,	id.
NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert,	id.
ID. id. id. id.	id.
ID. b. Vierge des Anges, c. Palmaro,	id.
ID. b. Caroline, c. Barale,	id.
ID. b. Miséricorde, c. Viale,	id.
ID. b. v. Palmaria, c. Imbert,	id.

Départs du 24 au 30 Octobre 1863.

VINTIMILLE. b. St-Jean, c. Sibono,	m. d.
MENTON. b. Joseph et Marie, c. Fornari,	caroubes
NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert,	en lest
ID. id. id. id.	id.
ID. id. id. id.	id.

MENTON. b. Belle brise, c. Verrando,	vin
ID. b. St-Joseph, c. Palmaro,	m. d.
NICE. b. Conception, c. Pisan,	en lest
ID. b. v. Palmaria, c. Imbert,	id.
SERIALE. b. Tolerato, c. Lanza,	m. d.
NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert,	en lest
ID. id. id. id.	id.
MENTON. b. Vierge des Anges, c. Palmaria,	m. d.
NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert,	en lest

Bulletin Météorologique du 25 au 31 Octobre 1863.

DATES	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			ÉTAT ATMOSPHÉRIQUE	VENTS
	8 HEURES	MIDI	2 HEURES		
25 Sbre	19	20	20	beau	nul.
26	18	19	20	id.	id.
27	17	19	20	id.	id.
28	18	20	20	id.	id.
29	17	19	19 5/10	pluie.	id.
30	18	19	19 5/10	beau	id.
31	18	20	20	id.	id.

M. FRANÇOIS BIOVÈS, demeurant rue des Briques, n° 19, informe MM. les étrangers qui désireraient venir se fixer à Monaco, qu'il se charge de procurer des chambres et des appartements meublés.

Orchestre des Bains de Mer de Monaco.

Allegri beviam, chœur d'Ernani . . .	VERDI
Ouverture de l'Italiana in Algeri . . .	ROSSINI
Idyllen, valse	STRAUSS (de Vienne)
Souvenir de Naples, composé et exécuté sur le violoncelle par M . . .	BORGHINI
Ouverture de Fra Diavolo	AUBER.
Die Kosenden, valse	LANNER
Polka	E. LUCAS

CARTES DE VISITE EN LITHOGRAPHIE

sur beau carton, à 5 fr. le 100. S'adresser à l'imprimeur, rue de Lorraine, 13.

BAINS DE MER DE MONACO. — NOUVELLE SOCIÉTÉ.

GRAND ET VASTE ÉTABLISSEMENT SITUÉ SUR LE PORT
BAINS CHAUDS ET BAINS FROIDS
SERVICE HYDROTHÉRAPIQUE LE PLUS COMPLET.

Le magnifique CASINO, récemment ouvert, bâti en face de la mer, offre, PENDANT TOUTE L'ANNÉE, aux Étrangers, toutes les distractions et tous les agréments des Bains d'Allemagne, avec les mêmes conditions qu'à Baden-Baden.

SALONS DE CONVERSATION, DE LECTURE & DE JEUX.

CONCERT DEUX FOIS PAR JOUR: Le matin, sur la plage des Bains. — Le soir, dans les salons du Casino.

HOTELS, VILLAS ET MAISONS MEUBLÉES. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

STATION TÉLÉGRAPHIQUE.

On se rend de NICE à MONACO en une heure, par un service permanent de bateaux à vapeur.

ITINÉRAIRE DE PARIS A MONACO.

De Paris à Nice par le chemin de fer. — Départ de Paris à 8 heures du soir.

— Arrivée à Nice 24 heures après.

De Paris à Cagnes en chemin de fer et de Cagnes à Nice par Omnibus.

Autre itinéraire. — De Marseille à Nice par bateau à vapeur en 12 heures.

De Nice à Monaco, par Omnibus et par bateau à Vapeur.

OMNIBUS. { A Nice, bureau des Messageries Générales, Hôtel des Étrangers.
A Monaco, place du Palais.

OMNIBUS

FAISANT LE SERVICE ENTRE

MONACO ET MENTON.

Bureau: { à Monaco, rue de Lorraine.
à Menton, hôtel des Quatre Nations.

Départ de Monaco à 8 h. — Départ de Menton, à 11 h.

LA PALMARIA

Bateau à Vapeur faisant le service régulier de Nice à Monaco. — Retour dans la même journée.

DÉPART DU PORT DE NICE, tous les jours à 11 heures du matin et à 6 heures 1/2 du soir.

— DE MONACO, à 5 heures et à 10 heures 1/2 du soir.

Le vendredi, la PALMARIA partira de MONACO pour NICE à midi et demi et à 10 h. 1/2 du soir.

Les départs de NICE pour MONACO auront lieu aux mêmes heures que les autres jours de la semaine.

PRIX DE LA TRAVERSÉE: Embarquement et débarquement compris 1 fr. 50 cent.